

## CHAPITRE 2

## DU PASSIF À L'ACTIF

Platon, *La République*, livre IX, 571a-572b

On dit « je désire » ceci, comme s'il s'agissait d'une action délibérée de notre part. Mais ne serait-il pas plus juste de reconnaître que nous sommes nous-mêmes les jouets de désirs que nous pouvons difficilement appeler « nôtres » ? Est-ce moi qui désire ou le désir qui me pousse dans le dos à faire ce qu'en conscience je m'étais juré de ne pas faire ? Les désirs ne sont-ils pas des puissances qui agissent sur moi à mon insu ? Le rêve ne constitue-t-il pas à cet égard le temple de l'omnipotence des désirs, dans la mesure où il commence là où la rationalité consciente cesse ? Le sommeil de la raison n'engendre-t-il pas des monstres ? Le rêve ne signe-t-il pas le triomphe de la violence irrationnelle des désirs sur la pensée rationnelle ? Y a-t-il moyen de ne pas succomber à la tyrannie des désirs que sanctionne le rêve ?



► *Le Sommeil de la raison engendre des monstres*, gravure de Francisco de Goya de la série *Les Caprices*, 1799.

Il nous reste donc à examiner l'homme tyrannique, comment il naît de l'homme démocratique, ce qu'il est une fois formé, et quelle est sa vie, malheureuse ou heureuse.

– Oui, dit-il, cet homme-là reste à examiner.

– Or sais-tu, demandai-je, ce qui pour moi laisse encore à désirer ?

– Quoi ?

– En ce qui concerne les désirs, leur nature et leurs espèces, il me semble que nous avons donné des définitions insuffisantes ; et tant que ce point sera défectueux, l'enquête que nous poursuivons manquera de clarté.

– Mais n'est-il pas encore temps d'y revenir ?

– Si, certainement. Examine ce que je veux voir en eux. Le voici. Parmi les plaisirs et les désirs non nécessaires, certains me semblent illégitimes ; ils sont probablement innés en chacun de nous, mais réprimés par les lois et les désirs meilleurs, avec l'aide de la raison, ils peuvent, chez quelques-uns, être totalement extirpés ou ne rester qu'en petit nombre et affaiblis, tandis que chez les autres ils subsistent plus forts et plus nombreux.

– Mais de quels désirs parles-tu ?

– De ceux, répondis-je, qui s'éveillent pendant le sommeil, lorsque repose cette partie de l'âme qui est raisonnable, douce, et faite pour commander à l'autre, et que la partie bestiale et sauvage, gorgée de nourriture ou de vin, tressaille, et après avoir secoué le sommeil, part en quête de satisfactions à donner à ses appétits. Tu sais qu'en pareil cas elle ose tout, comme si elle était délivrée et affranchie de toute honte et de toute prudence. Elle ne craint point d'essayer, en imagination, de s'unir à sa mère, ou à qui que ce soit, homme, dieu ou bête, de se souiller de n'importe quel meurtre, et de ne s'abstenir d'aucune sorte de nourriture ; en un mot, il n'est point de folie, point d'impudence dont elle ne soit capable.

– Tu dis très vrai.

– Mais lorsqu'un homme, sain de corps et tempérant, se livre au sommeil après avoir éveillé l'élément raisonnable de son âme, et l'avoir nourri de belles pensées et de nobles spéculations en méditant sur lui-même ; lorsqu'il a évité d'affamer aussi bien que de rassasier l'élément concupiscible, afin qu'il se tienne en repos et n'apporte point de trouble, par ses joies ou par ses tristesses, au principe meilleur, mais le laisse, seul avec soi-même et dégagé, examiner et s'efforcer de percevoir ce qu'il ignore du passé,